Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

Le « *Règlement numéro 139 modifiant le règlement numéro 138 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 400 010 $* a franchi les étapes suivantes **:**

- AVIS DE MOTION DONNÉ LE 15 MAI 2023 ;
- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT LE 15 MAI 2023 ;
- ADOPTION PAR LE CONSEIL LE 18 MAI 2023 ;
- APPROBATION PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION LE 24 MAI 2023.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal de Saint-Damase situé au 115, rue Saint-Étienne, à Saint-Damase, province de Québec, J0H 1J0.

Donné à Saint-Damase, ce 8 juin 2023.

JOHANNE BEAUREGARD, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Damase
Téléphone : 450 797-3341 Télécopieur : 450 797-3543 115, rue Saint-Étienne
Courriel : info@st-damase.qc.ca www.st-damase.qc.ca Saint-Damase, Québec J0H 1J0